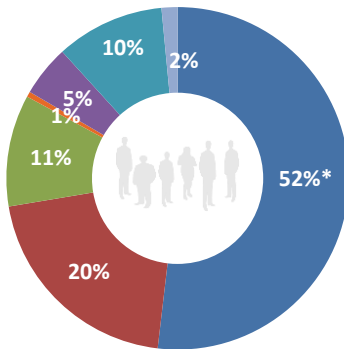


CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS DE LA FPH EN ALPES AU 31 MAI 2014

PERSONNES AGEES / 3 900 agents

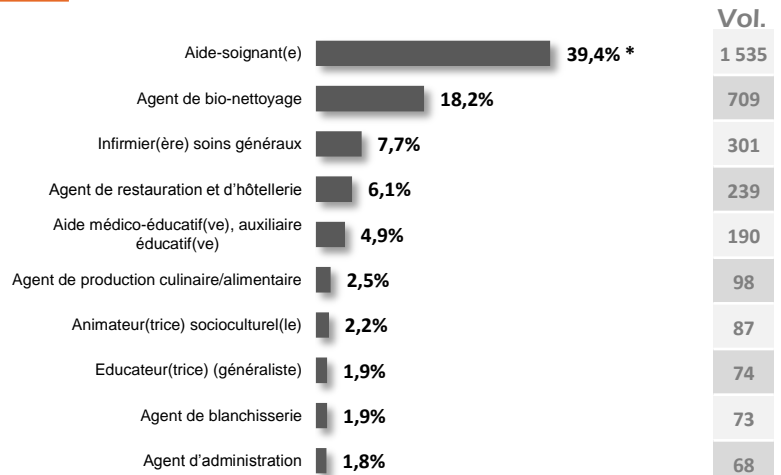
51 métiers représentés sur les 200 du Répertoire National des Métiers de la FPH

Répartition par familles de métiers

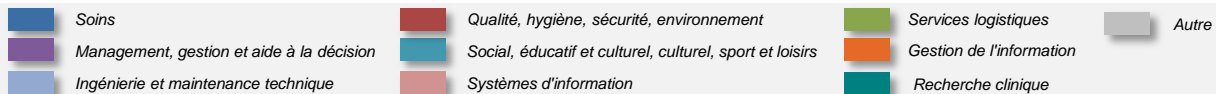


* Note de lecture : 52% des agents exercent un métier de la famille des Soins.

TOP 10 des métiers



* Note de lecture : 39,4% des agents exercent le métier « Aide-soignant(e) »



Répartition par sexe

Hommes : 11% / Femmes : 89%

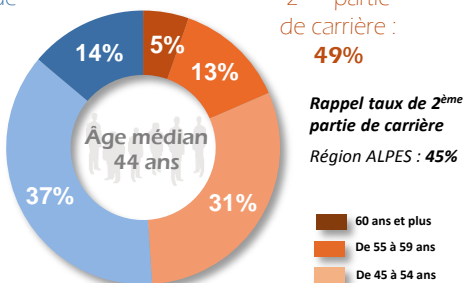
Rappel taux de féminisation

Région ALPES : 82%

Répartition par tranche d'âge

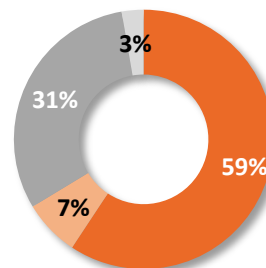
1^{ère} partie de carrière : 51%

2^{ème} partie de carrière : 49%



Rappel taux de 2^{ème} partie de carrière
Région ALPES : 45%

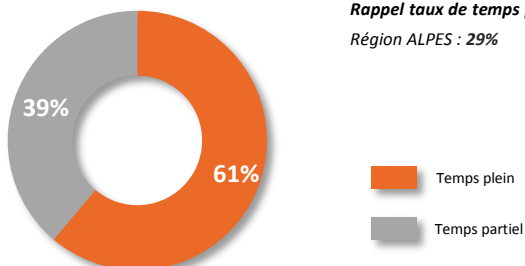
Répartition par statut



Rappel taux de contractuels

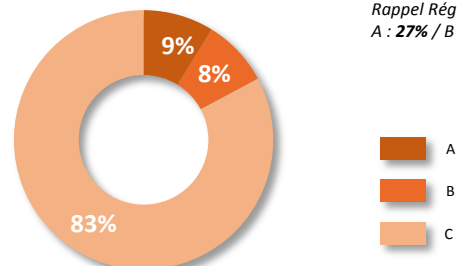
Région ALPES : 21%

Répartition Temps plein / Temps partiel



Rappel taux de temps partiels
Région ALPES : 29%

Répartition par catégorie



Rappel Région ALPES :
A : 27% / B : 22% / C : 51%

Taux d'encadrement

Taux d'encadrement : 4%*

Rappel taux d'encadrement Région ALPES : 4%

* Définition d'un encadrant : agent positionné sur un des métiers ayant une activité d'encadrement d'après le Guide métiers de l'ANFH

Résultats détaillés des principaux métiers

	% dans les eff.	Sexe		Âge				Statut		Temps de travail	
		Homme	Femme	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 44 à 54 ans	55 ans et plus	Titulaire	Contractuel*	Temps plein	Temps partiel
Aide-soignant(e)	39,4%	4%	96%	15%	38%	31%	16%	72%	28%	60%	40%
Agent de bio-nettoyage	18,2%	5%	95%	14%	36%	28%	22%	55%	45%	52%	48%
Infirmier(ère) soins généraux	7,7%	2%	98%	17%	36%	25%	22%	74%	26%	58%	42%
Agent de restauration et d'hôtellerie	6,1%	21%	79%	13%	21%	51%	15%	60%	40%	54%	46%
Aide médico-éducatif(ve), auxiliaire éducatif(ve)	4,9%	9%	91%	29%	30%	30%	11%	69%	31%	75%	25%
Agent de production culinaire/alimentaire	2,5%	49%	51%	.	65%	26%	9%	66%	34%	91%	9%
Animateur(trice) socioculturel(le)	2,2%	23%	77%	10%	23%	46%	23%	71%	29%	84%	16%
Educateur(trice) (généraliste)	1,9%	16%	84%	20%	52%	24%	4%	76%	24%	84%	16%
Agent de blanchisserie	1,9%	12%	88%	8%	12%	53%	27%	56%	44%	79%	21%
Agent d'administration	1,8%	.	100%	4%	50%	21%	25%	54%	46%	9%	91%
Cadre responsable d'unité de soins	1,7%	.	100%	.	33%	25%	42%	88%	12%	100%	.
Psychologue	1,4%	21%	79%	6%	94%	.	.	11%	89%	27%	73%
Gestionnaire administratif(ve)	1,2%	.	100%	25%	62%	.	13%	63%	37%	38%	62%
Agent de maintenance générale des bâtiments	0,9%	100%	.	9%	.	42%	49%	91%	9%	100%	.
Secrétaire	0,8%	.	100%	.	100%	.	.	90%	10%	46%	54%
Agent/opérateur de logistique générale	0,7%	70%	30%	.	30%	59%	11%	70%	30%	100%	.

* Contractuel + Contrat aidé

Résultats détaillés des principaux métiers

	% dans les eff.	Sexe		Âge				Statut		Temps de travail	
		Homme	Femme	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 44 à 54 ans	55 ans et plus	Titulaire	Contractuel*	Temps plein	Temps partiel
Agent de sécurité incendie	0,6%	75%	25%	13%	25%	49%	13%	13%	88%	63%	38%
Directeur(trice) / chef d'établissement	0,5%	43%	58%	.	57%	.	43%	100%	.	100%	.
Surveillant(e) de nuit	0,5%	50%	50%	.	50%	33%	17%	83%	17%	83%	17%
Conducteur(trice) de transport de personnes	0,4%	80%	20%	.	40%	40%	20%	80%	20%	100%	.

Rappels méthodologiques

- ❖ La population recensée est constituée de tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière dont l'établissement était employeur au 31 mai 2014, quel que soit leur temps de travail.
- ❖ Les métiers à affecter aux agents étaient ceux recensés dans le Répertoire National des Métiers de la FPH.
- ❖ La Cartographie s'intéresse à la réalité des activités donc au métier réellement exercé par chaque agent. Même s'il n'a pas la qualification requise, il était préconisé à l'établissement de lui affecter le métier qu'il exerce.
- ❖ Lorsqu'un agent exerçait plusieurs métiers, il devait être recensé dans son métier principal. Si l'agent exerçait 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter était à la discrétion de l'établissement.
- ❖ Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) étaient à affecter au métier exercé préalablement à la formation.

Pour accéder aux résultats complets de votre Cartographie métiers et de son positionnement par rapport aux données régionales, départementales et sectorielles, rendez-vous sur la plateforme [http://cartographie-metiers.anfh.fr/muni\(e\)](http://cartographie-metiers.anfh.fr/muni(e)) de votre identifiant et de votre mot de passe